

Paris, le 2 juillet 2014

**ESI est leader et pionnier des solutions de prototypage virtuel.**

#### Informations boursières

Cotation sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris  
[ISIN FR 0004110310](#)

FTSE 977

Bloomberg ESI FP

Reuters ESIG.LN

Labellisée  
« entreprise innovante »  
depuis 2000 par Bpifrance (ex OSEO), [ESI Group](#) est éligible aux FCPI et aux PEA PME.

#### Agenda financier

##### Communiqué :

Chiffre d'affaires  
du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014 :

**15 septembre 2014**  
(après clôture des marchés)

#### Contacts

##### [ESI Group](#)

Corinne Romefort-Régnier

Corentine Lemarchand

T : 01 53 65 14 51

[investors@esi-group.com](mailto:investors@esi-group.com)

##### NewCap.

Emmanuel Huynh

Louis-Victor Delouvrier

T : 01 44 71 98 53

[esi@newcap.fr](mailto:esi@newcap.fr)

Retrouvez notre Section Presse

[www.esi-group.com](http://www.esi-group.com)

#### Média Sociaux



## Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2014

### Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

**Jeudi 24 juillet 2014, à 16 heures**

à **Rungis** (94513) - Parc d'Affaires Silic, 99, rue des Solets

L'avis préalable, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au BALO du 16 juin 2014.

L'avis de convocation sera publié au BALO du 9 juillet 2014 et dans un journal d'annonces légales le même jour.

Les documents et renseignements préparatoires à l'Assemblée prévus à l'article R 225-73-1 du Code de Commerce peuvent être consultés sur le site de la société : [www.esi-group.com](http://www.esi-group.com) (Rubrique : Investisseurs/Documents/Assemblée Générale).

Les documents préparatoires à l'Assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires, à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du Code de commerce au siège de la société pendant un délai minimum de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.



### A propos d'ESI

[ESI](#) est pionnier et principal acteur mondial du prototypage virtuel prenant en compte la physique des matériaux. [ESI](#) a développé une compétence unique en Ingénierie Virtuelle du Produit basée sur un ensemble intégré et cohérent de solutions logicielles métier. S'adressant aux industries manufacturières, l'Ingénierie Virtuelle vise à remplacer les prototypes physiques en simulant de façon réaliste les essais de mise au point des procédés de fabrication et d'assemblage en synergie avec la performance recherchée, et en évaluant l'impact d'une utilisation normale ou accidentelle de ces produits. L'offre d'[ESI](#) constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel intégral à l'aide des technologies les plus novatrices telle que la Réalité Virtuelle, qui donne vie aux prototypes en 3D, facilitant ainsi la prise de décision pendant la phase de développement du produit. Présent dans plus de 40 pays, [ESI](#) emploie au travers de son réseau mondial environ 1 000 spécialistes de haut niveau. [ESI Group](#) est une société française cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris.

ESI Group est lauréat du Prix 2014 ASMEP-ETI/Bpifrance « Innovation et stratégie industrielle »

Pour plus d'informations visitez [www.esi-group.com](http://www.esi-group.com).

Retrouvez ESI sur [Twitter](#), [Facebook](#), et [YouTube](#)

